

Les anti-ulcéreux

Les mutuelles de fonctionnaires de votre région, en partenariat avec les organismes d'Assurance maladie, mènent une campagne de santé publique visant à promouvoir le bon usage des anti-ulcéreux.



Du bon usage des anti-ulcéreux

Les inhibiteurs de la pompe à protons sont apparus en 1996 en France...

Ils ont peu à peu remplacé les anti-ulcéreux plus anciens et de moindre efficacité. Leur principale activité est de diminuer l'acidité du liquide gastrique dans les cellules de la paroi de l'estomac en bloquant la sécrétion des ions H⁺ (les protons). Réservés au départ au traitement de l'ulcère et au reflux gastro-œsophagien (remontées de liquide gastrique de l'estomac vers l'œsophage), ils sont aussi utilisés pour limiter les effets irritants de certains médicaments.

L'ulcère de l'estomac ou du duodénum ainsi que le reflux gastro-œsophagien sont des pathologies fréquentes en rapport avec notre rythme de vie, nos habitudes alimentaires et parfois la présence d'une bactérie (*Helicobacter pylori*) dans le cas de l'ulcère à l'estomac. Des médicaments efficaces sont à disposition depuis quelques années, les « **inhibiteurs de la pompe à protons** » (IPP). Ces médicaments seront d'autant plus efficaces qu'un changement des habitudes de vie au quotidien sera effectué. L'ulcère est une zone de creusement de la paroi gastrique, extrêmement douloureuse, pouvant saigner et finalement perforer la paroi de l'estomac. La persistance des symptômes doit faire envisager d'autres pathologies.

- La fibroscopie gastrique est un examen simple permettant de diagnostiquer avec précision la pathologie gastrique ou œsophagienne en cause.
- Les IPP se présentent sous la forme de comprimés ou gélules à prendre pendant ou en dehors d'un repas. Ils sont efficaces 24 heures et une prise par jour suffit la plupart du temps.
- L'utilisation chez la femme enceinte est possible pour la plupart des IPP mais uniquement sous contrôle médical.
- Les IPP sont très rapidement efficaces, leur durée d'utilisation dépend de la pathologie traitée (4 à 6 semaines pour un ulcère aigu, par exemple). Une prescription plus longue peut être justifiée mais seul votre médecin peut en décider.
- Les anti-acides, les anti-nauséux, les décontractants complètent souvent le traitement par un IPP, favorisant le confort quotidien et la guérison.
- Le médecin ou le pharmacien peut vous proposer un générique d'efficacité équivalente. Les dosages varient selon la pathologie à traiter.

IMPORTANT

Les IPP représentent une partie importante des dépenses de l'Assurance maladie. Remboursés à 65%, leur prescription est soumise à des règles de bonne pratique médicale.

La diminution voire l'arrêt du tabagisme, des boissons alcoolisées ou gazeuses, du café, des mets vinaigrés (cornichons, ...) est indispensable.

L'amélioration de l'hygiène de vie (diminution du stress par le sport, le yoga, les activités de détente, etc..) peut diminuer l'obligation de recours aux médicaments et de toute façon, renforcer les capacités de la thérapie médicamenteuse en cours.

Il est important de reconsulter le médecin prescripteur en cas d'inefficacité rapide du traitement ou d'effets secondaires désagréables. Un changement de traitement ou le recours au spécialiste sera alors envisagé.

